AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2118
FR0014000609-FS1071

12 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 septembre 2025, complété par un courrier reçu le 26 septembre et plusieurs correspondances en date du 27 octobre 2025 et du 9 décembre 2025, la société en commandite par actions de droit luxembourgeois Ycor S.C.A.[1] (28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi le 11 avril 2025, en hausse, directement et indirectement de concert avec la société Mora & F S.A[2], les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir, à cette date, directement et indirectement de concert avec la société Mora & F S.A, 24 140 072 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 67,54% du capital et des droits de vote de la société[3], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Ycor S.C.A.[1]	23 274 541	65,12
Mora & F S.A.[2]	865 531	2,42
Total	**24 140 072**	**67,54**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SOLOCAL GROUP hors marché.

[1] La société Ycor S.C.A. et la société Mora & F S.A. sont contrôlées par M. Maurice Levy et sa famille, à savoir Mme Raquel Lévy, M. Alain Lévy, M. Michael Lévy et M. Stéphane Lévy, agissant de concert entre eux (« le Concert familial Levy »). A cet égard, il est précisé que le Concert familial Levy contrôle la chaine de contrôle composée des sociétés Ycor Management S.à r.l., Mora & F S.A. et Ycor S.C.A, étant précisé que :

- la société Ycor S.C.A. est détenue à hauteur de 64,7% par la société Mora & F S.A., principal associé commanditaire, et à hauteur de 9,53% par M. Alain Lévy, 5,72% par M. Michael Lévy (dont 5,28% directement et 0,44% indirectement via la société Plan M Investissements S.à r.l.., une société luxembourgeoise détenue à 100% par M. Michael Lévy) et 5,72% par M. Stéphane Lévy ainsi que par d'autres associés minoritaires pour le solde ;
- la société Ycor Management S.à r.l.., l'associé gérant commandité de la société Ycor S.C.A., est détenue à hauteur de 49% par la société Mora & F S.A., 17% par M. Alain Lévy, 17% par M. Stéphane Lévy et 17% par M. Michael Lévy. Conformément aux statuts de la société Ycor S.C.A., son associé gérant commandité (la société Ycor Management S.à r.l.) est inamovible et seul investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société Ycor S.C.A. et notamment déterminer le sens des votes attachés aux participations détenues par Ycor S.C.A. Ycor Management S.à r.l. est contrôlée par le Concert familial Lévy.

[2] La société Mora & F S.A. est associé commanditaire détenant 64,7% d'Ycor S.C.A. Mora & F S.A. est contrôlée par le Concert familial Lévy à 100% dont environ 60% détenus par Maurice Lévy et Raquel Lévy via une société civile de droit français, et par M. Alain Lévy, M. Michael Lévy et M. Stéphane Lévy qui détiennent, via leurs sociétés civiles respectives, la nue-propriété de 40% du capital de la société Mora & F S.A. (dont 13,31% respectivement pour Alain, Michaël et Stéphane Lévy ; étant précisé que l'usufruit desdites actions est détenu par M. Maurice Lévy et que les statuts des sociétés civiles prévoient que le droit de vote lors des assemblées générales appartient au nu-propriétaire sauf en ce qui concerne l'approbation des comptes sociaux et du rapport de gestion).

[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 35 739 845 actions représentant 35 740 200 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.